

L'expert-comptable : le tiers de confiance du « nouveau mandat » municipal

Depuis le 22 mars 2026 où l'effervescence des isolements est retombée, les nouveaux maires de France doivent faire face à **une réalité implacable, celle des chiffres**, et opérer rapidement le passage de la promesse électorale à la **réalité budgétaire**, et à l'**efficacité de l'action publique**.

Dans un contexte de crise des finances publiques, marqué par une raréfaction des ressources et une exigence accrue de transparence, le « choc de réalité » peut être brutal.

Pour transformer l'ambition politique en une trajectoire soutenable, l'expert-comptable s'impose désormais comme **la boussole** indispensable du début de mandature.

SORTIR DE L'INTUITION POUR ENTRER DANS LE PILOTAGE

Trop souvent, la gestion locale a été perçue sous le seul prisme de la comptabilité publique, celle qui enregistre et qui paie. Mais **gérer** une commune en 2026, **c'est** avant tout **anticiper**.

L'expert-comptable n'est pas là pour se substituer au comptable public. Si ce dernier manie les fonds et établit les comptes de la collectivité, l'expert-comptable agit en amont et en aval, en soutien. Il est celui qui rend les **chiffres lisibles et intelligibles**, qui identifie les **signaux faibles** et les **risques** d'un possible « dérapage », et qui sécurise l'action de l' élu. Son apport est d'une **utilité essentielle** pour des collectivités qui doivent être performantes afin de maintenir un **service public de qualité** avec moins de ressources financières.

Comptable public et expert-comptable sont donc **complémentaires** et leur relation est créatrice de valeurs : tandis que le premier assure la bonne tenue comptable de sa collectivité, le second apporte le conseil stratégique, l'analyse prospective et l'accompagnement opérationnel. Ce duo permet de sécuriser juridiquement et financièrement l'action municipale.

UNE GARANTIE D'INDÉPENDANCE ET DE PROBITÉ

Pourquoi faire appel à un professionnel libéral réglementé ?

Parce que sa signature engage sa responsabilité. Inscrit à l'Ordre, soumis à une déontologie stricte, ayant prêté serment, l'expert-comptable offre une **garantie** d'impartialité totale.

Dans une période où la parole politique est parfois empreinte de défiance, disposer d'un **diagnostic** ou d'un **rapport attesté** par un tiers indépendant est un **acte de transparence** majeur vis-à-vis des administrés.

C'est le moyen le plus efficace de **maîtriser les débats** avec l'opposition et de fonder l'action municipale sur une base factuelle incontestable. Contrairement à de nombreux acteurs privés gravitant autour des mairies sous différents habillages, l'expert-comptable offre la **sécurité d'une intervention** dans un cadre réglementé.

OPTIMISER SANS SUBIR

La gestion moderne d'une collectivité exige de la performance. L'enjeu n'est plus seulement de dépenser ce que l'on a, mais d'**optimiser chaque euro**.

Qu'il s'agisse de valoriser au mieux le **patrimoine** communal, de sécuriser les **procédures internes** pour prévenir d'éventuels risques ou dysfonctionnements, ou de modéliser l'impact réel d'un **investissement** lourd, l'expert-comptable apporte des méthodes éprouvées dans le secteur privé, adaptées aux particularités du secteur public.



Damien Charrier,
président du Conseil
national de l'ordre
des experts-
comptables

« En somme, inviter l'expertise comptable à la table du conseil municipal dès les premiers jours du mandat, ce n'est pas s'encombrer de contraintes. C'est, au contraire, s'offrir la liberté de décider en connaissance de cause. C'est aussi transformer une gestion souvent subie en une stratégie pilotée avec sérénité. »

Pour les maires de la mandature 2026-2032, c'est le gage d'un contrat de confiance durable avec leur territoire. »

L'audit de début de mandature : sécuriser l'avenir pour ne pas subir le passé

L'ENJEU : LA MAÎTRISE DU RISQUE ET DES ÉQUILIBRES

Dans un environnement territorial marqué par des contraintes budgétaires et environnementales fortes, le début de mandat est le moment de vérité. Avant d'engager les grands chantiers, il est crucial de réaliser une **radiographie des finances communales**.

L'audit financier réalisé par un expert-comptable n'est donc plus une option, mais un acte de gestion responsable. Il ne s'agit pas simplement de figer une image comptable à l'instant T, mais d'instaurer une gestion de prévoyance. En analysant la section de fonctionnement, l'investissement et l'évolution du patrimoine, l'expert-comptable identifie les « signes prémonitoires » de difficultés. L'objectif est de garantir la continuité et la qualité du service public local tout en préservant

la capacité de la collectivité à honorer ses engagements sur le long terme.

LES BÉNÉFICES POUR LA NOUVELLE ÉQUIPE

Pour une nouvelle majorité, les avantages sont immédiats. L'audit offre d'abord une base factuelle incontestable : **une photographie objective qui dresse le constat du passé pour bien préparer l'avenir**. C'est un outil de communication puissant auprès des administrés et de l'opposition.

Ensuite, il permet la **levée des incertitudes** : en connaissant précisément leur épargne nette et leur capacité de désendettement, les élus évitent les dérives incontrôlées en cours de mandat. Enfin, c'est un **levier de décision stratégique** qui permet d'ajuster les promesses de campagne à la réalité des chiffres.

LA MISSION DE L'EXPERT-COMPTABLE

L'expert-comptable, en tant que spécialiste de la donnée pour décortiquer la santé de la structure, effectue une radiographie tridimensionnelle :

- une **analyse rétrospective** qui permet de comprendre comment les choix passés pèsent sur le présent (poids de la dette, rigidité des charges de structure) ;
- une **analyse prospective** qui permet d'anticiper les marges de manœuvre réelles pour les six prochaines années ;
- un **calcul des coûts** réels qui permet de déterminer le prix de revient des services publics pour optimiser la gestion quotidienne et arbitrer éventuellement les tarifs.



Yannick Ollivier,
vice-président
du Conseil national
de l'ordre des experts-
comptables

« L'expert-comptable n'est pas un simple "technicien du chiffre". En début de mandature, il est le partenaire qui transforme l'intuition politique en stratégie sécurisée. Sa signature est un gage de confiance pour les élus, les services, les citoyens et les parties prenantes à la vie municipale. »

Élaboration du plan pluriannuel d'investissement (PPI) : passer du projet politique à la réalité financière

L'ENJEU : L'ARBITRAGE POLITIQUE ET LA FAISABILITÉ FINANCIÈRE

Une fois l'état des lieux dressé, l'enjeu est la projection. L'équipe nouvellement élue a alors pour rôle de réaliser le projet local. Pour cela, elle doit gérer au mieux ses ressources humaines et ses moyens matériels.

L'approche pluriannuelle permet de mesurer, *a priori*, l'opportunité financière des projets et de déterminer les arbitrages politiques à opérer. Il s'agit d'un véritable **tableau de financement** prévisionnel établi par l'expert-comptable en étroite collaboration avec les services de la mairie.

LES BÉNÉFICES POUR LA COLLECTIVITÉ

Le plan pluriannuel d'investissement permet de transformer une liste de souhaits en une **stratégie de**

construction cohérente. Il évite l'asphyxie financière en ajustant les projets aux capacités de la collectivité.

En offrant une lecture claire du besoin d'autofinancement année après année, il sécurise la relation avec les banquiers et permet de lisser l'effort d'équipement sur toute la durée du mandat, évitant ainsi des hausses brutales de fiscalité ou d'endettement.

LA MISSION DE L'EXPERT-COMPTABLE

En pratique, l'expert-comptable construit un **tableau de bord stratégique** dans lequel est listée la totalité des opérations projetées et pour lesquelles sont analysés :

- la nature et le coût du nouvel investissement, par tranche annuelle ;
- les modes de financement retenus ainsi que leurs montants, année par année (subventions d'investissement, participations, emprunts nouveaux, autofinancement...) ;
- les charges de fonctionnement induites par cet investissement, positives (personnel, frais d'entretien, frais de gestion courante) ou négatives (économies d'énergie) ;
- les recettes de fonctionnement liées à l'exploitation de cet investissement ;

- le montant des annuités qui correspondent aux nouveaux emprunts contractés pour le financement des projets d'équipement engagés ;
- les recettes d'investissement induites ou différées (remboursement de la TVA, cessions...).

Ce tableau de bord est ensuite confronté à la capacité d'autofinancement produite par la section de fonctionnement, après remboursement de l'annuité de la dette, afin de pouvoir conclure sur la faisabilité financière des projets d'investissement.



Cyrille Reclus,
expert-comptable
et adjoint au maire
d'Asnières-sur-Seine

« Les finances d'une ville intéressaient peu d'administrés jusqu'à un temps très récent. Mais maintenant, on se rend compte que c'est quelque chose d'important et qui peut avoir un impact concret sur la vie du quotidien. Les experts-comptables, par leur formation et leur expérience professionnelle, peuvent amener de la clarté et de la sérénité dans le pilotage financier. »

Mise en place du contrôle interne : protéger la responsabilité locale

L'ENJEU : PRÉVENTION, PERFORMANCE ET PROTECTION DE L'ÉLU

Aujourd'hui, les responsables ont pris conscience de la nécessité de mettre en place un système de contrôle interne performant, destiné à maîtriser l'évolution des dépenses et à assurer le service public dans les conditions optimales. L'ensemble des procédures de contrôle interne représente, en effet, **un outil de prévention efficace et indispensable** pour déceler et prévenir les différents risques significatifs auxquels sont exposés les collectivités locales et leurs satellites.

LES BÉNÉFICES POUR LA GESTION LOCALE

La mise en place de procédures fiables permet de mesurer la **performance réelle des services** et de **fluidifier les échanges** au sein de la collectivité. Elle favorise une communication sereine entre les élus et les administrés

en prouvant que chaque euro est utilisé à bon escient. C'est aussi un **gage de sécurité juridique** pour le maire : en formalisant les circuits de décision, on évite les dérives de toute nature et on prépare la collectivité à la certification des comptes.

LA MISSION DE L'EXPERT-COMPTABLE

En pratique, l'expert-comptable assiste la collectivité dans la création de documents formalisés et d'outils pratiques (grilles d'analyse, sondages, questionnaires de contrôle opérationnels) afin :

- d'instaurer des systèmes d'autorisation et d'approbation ;
- de séparer les tâches entre les personnes chargées des fonctions opérationnelles, de détention des biens, d'enregistrement comptable et de contrôle ;
- d'assurer le contrôle physique des actifs ;
- de mettre en place un système de notes de service, de réunions périodiques, de programmes ;
- de constituer un service interne de contrôle interne.

Cette mission peut également s'articuler avec une mission adjacente sur le **contrôle de gestion**.



Jean-Michel Moreau,
expert-comptable
honoraire, concepteur et
animateur de formations
destinées à la réalisation

de missions spécifiques dans le secteur public local

« Intervenant depuis plus de 40 ans auprès des entités du secteur public local, j'ai pu mesurer l'importance de l'apport d'un professionnel indépendant tant auprès des élus que des services et des citoyens, notamment dans sa capacité à expliquer pédagogiquement les enjeux financiers sans parti pris. »



Véronique Albertini,
expert-comptable
à Bastia

« Piloter avec rigueur, décider avec confiance, servir l'intérêt général. En tant que professionnelle, je mets mon expertise au service des maires afin de renforcer la qualité de leur gestion, de consolider leur contrôle interne et de sécuriser leurs procédures. J'accompagne les élus, dans une démarche de pilotage fiable, transparente et responsable des ressources publiques, dans l'intérêt de la collectivité et au service des administrés. »

Optimisation de la gestion patrimoniale de la ville : exploiter des gisements de valeurs cachées

L'ENJEU : VALORISER LES ACTIFS POUR DÉGAGER DES MARGES DE MANŒUVRE

Les actifs d'une commune constituent une partie essentielle de son bilan, mais ils sont souvent sous-estimés ou méconnus.

Pour mettre en œuvre une gestion efficace, il est nécessaire d'**inventorier et de valoriser** précisément ce patrimoine (bâtiments, terrains, voirie, équipements) parce que, dans un contexte de baisse des dotations, le patrimoine ne doit plus être une charge subie, mais un levier de ressources.

LES BÉNÉFICES POUR LE MANDAT

L'inventaire physique et la valorisation permettent d'**optimiser l'usage des biens**

communaux et de dégager des marges de manœuvre budgétaires.

Cela permet d'identifier les actifs inutilisés qui pourraient être cédés pour financer de nouveaux projets de ceux dont la rénovation est urgente pour éviter des surcoûts d'entretien futurs.

LA MISSION DE L'EXPERT-COMPTABLE

L'expert-comptable met en œuvre une démarche rigoureuse inspirée des meilleures pratiques du secteur privé qu'il adapte aux spécificités de chacune des collectivités.

Il réalise un **inventaire physique** en recensant exhaustivement sur le terrain le patrimoine municipal, qu'il soit bâti ou foncier.

Ensuite il le valorise en appliquant les principes comptables de la nomenclature M57 pour intégrer la **valeur des actifs** recensés au bilan.

Enfin, il analyse la **performance patrimoniale** en évaluant la vétusté

et l'utilité sociale et/ou économique de chaque actif pour éclairer les décisions d'entretien, de cession ou d'investissement du conseil municipal.



Marc Regnoux,
expert-comptable,
maire de Mozac,
vice-président de
l'agglomération Riom

Limagne et Volcans et président de l'association Experts-comptables & Mandats publics

« Maire depuis 12 ans d'une commune de 4 000 habitants, et vice-président finances d'une agglomération de 68 000 habitants, j'ai pu mesurer, d'une part, le manque de lisibilité et de transparence des collectivités locales pour les élus eux-mêmes, mais aussi, et surtout pour les citoyens concernés, et d'autre part, le manque de performance de ces mêmes collectivités dans les services apportés à la population, dû en grande partie au manque de maîtrise des outils de gestion et de management. »

Satisfaction moyenne des collectivités faisant appel à un expert-comptable¹

8,2/10

9/10

pour la qualité
des intervenants



8,2/10

pour la disponibilité
des intervenants



8,2/10

pour le respect
des délais



8,1/10

pour la réactivité
des intervenants



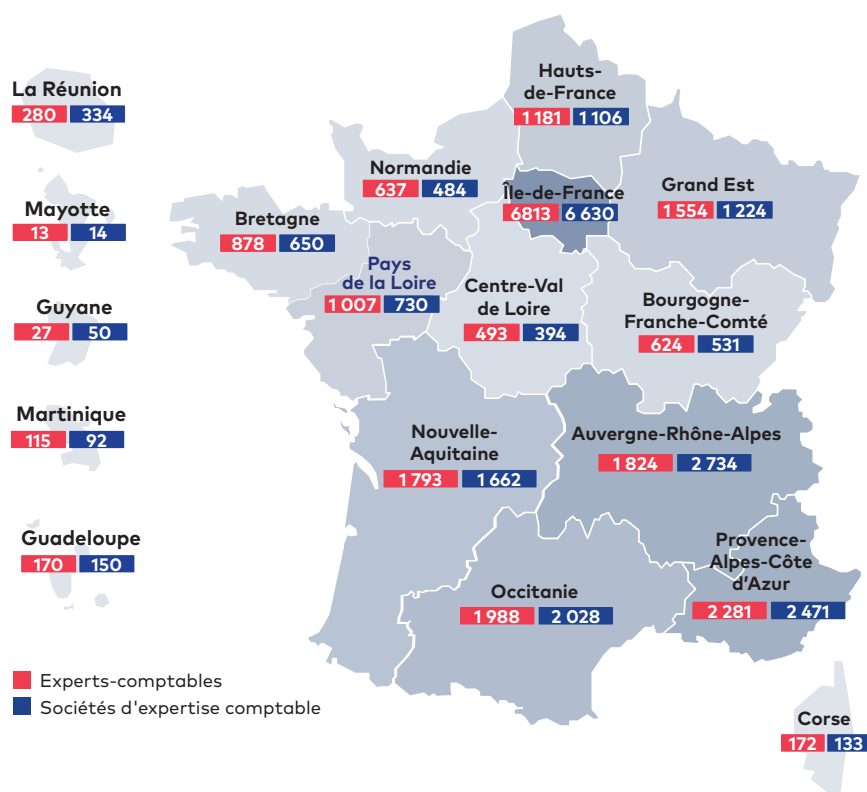
8,1/10

pour la capacité
d'adaptation aux
problématiques
du client



Des professionnels disponibles partout en France

Plus de 22 000 experts-comptables sont présents sur le territoire métropolitain et ultra marin.



Pour trouver le vôtre, consultez
l'annuaire de l'Ordre des experts-
comptables : [https://annuaire.
experts-comptables.org](https://annuaire.experts-comptables.org)



Damien Charrier,
président du Conseil
national de l'ordre
des experts-
comptables

« L'expert-comptable produit
de la confiance. Que ce soit pour
diagnostiquer le passé, planifier
l'avenir ou sécuriser le quotidien,
il transforme la complexité
administrative en un levier
de performance politique. »

1. Enquête CSA research pour le compte du Conseil national de l'ordre des experts-comptables (2023).